

COMPTE RENDU

RÉUNION DU QUARTIER CENTRE

Date : 16/05/2024	À destination des riverains du quartier Centre
Heure de début : 19h	Heure de fin : 22h30

Présents

- M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan
- Mme Kaïssa BOUDJEMAÏ, 1^{re} adjointe
- M. Gérard ATTARD, adjoint au maire du Quartier Centre
- M. Jérôme LEFÈVRE, chef de la Police municipale
- M. Olivier POISNEL, adjoint au chef de la Police municipale
- Commandante RIVIÈRE
- Lieutenant PATOUILLARD
- Les conseillers du quartier Centre

Sommaire

1. Des projets pour l'avenir 2
2. Votre quartier en action 3
3. Une politique de stationnement efficace 5

1. Des projets pour l'avenir

Question 1.1 : Pouvez-vous expliquer ce qu'est une cours oasis ?

- *Réponse de Madame Boudjemai* : Les cours oasis proposent des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements adaptés aux besoins des enfants, et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants.

Question 1.2 : Pourrait-on avoir un calendrier prévisionnel du projet du Lac de Seigné ?

- *Réponse du Maire* : Il y a un marché en cours avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le calendrier des travaux est en train d'être fixé avec les entreprises. Le projet final devrait être livré en 2026.

Question 1.3 : Le terrain situé derrière le square Ahmed Mérabet a été préempté par la ville, comment va-t-il s'intégrer au projet du lac de Seigné ?

- *Réponse du Maire* : Il y a eu une opportunité pour la ville d'acquérir la maison qui se situait derrière le parc. Les propriétaires nous avaient alerté sur des nuisances provoquées par l'air de jeux. Nous avons fait le choix d'acheter la parcelle qui permettra de mettre en place une aération avec la zone pavillonnaire, une sorte de « zone tampon ». Cela s'intégrera complètement dans le projet.

Question 1.4 : Le curage va-t-il être réalisé ?

- *Réponse du Maire* : Oui, il le sera mais nous n'allons pas vider le lac totalement car cela est défavorable pour la biodiversité.

Question 1.5 : Vous allez installer un foodtruck et un système de brumisation sur le lac de Seigné alors qu'on se trouve à proximité d'un site LPO (Ligue pour la protection des oiseaux). Pensez-vous que cela puisse cohabiter ?

- *Réponse du Maire* : Vous savez, il faut trouver des moyens de préserver ce lieu mais aussi d'avoir des espaces ludiques : la brumisation pour se rafraîchir et le foodtruck pour faire vivre le site aux beaux jours. À l'époque, il y avait une ginguette au bord du lac et il n'y avait pas de soucis. Nous revenons aussi sur l'histoire de ce site.

Question 1.6 : Où se situera la nouvelle école du quartier Centre ?

- *Réponse de Monsieur le Maire* : Nous construisons cette nouvelle école sur la parcelle de la Direction départementale de l'Équipement située à l'angle Saint-Exupéry et Léon Jouhaux. Nous allons lancer un concours pour faire une école de 11 salles. Cette école permettra, entre autres, aux enfants du secteur de ne pas avoir à traverser la RN3 pour aller à l'école.

Question 1.7 : Mon fils est en 5^e et il n'a pas de cours de français depuis le mois de septembre ? Que pouvez-vous faire ?

- **Réponse du Maire** : Tout ce qui concerne les professeurs est une compétence de l'Éducation nationale. Je n'ai pas de visibilité ou de pouvoir sur ce sujet précis. Vous pouvez en revanche interpeler la Direction académique.

Question 1.8 : Pouvez-vous nous parler des résidences qui seront construites à la place du laboratoire d'analyse ?

- **Réponse du Maire** : Aujourd'hui un permis a été déposé pour un bâtiment avec des coques commerciales en rez-de-chaussée pour remettre du commerce en centre-ville. C'est en discussion avec le propriétaire qui veut réaliser le projet. Le permis n'est pas délivré.

Question 1.9 : Pouvez-vous nous dire quels commerces intégreront les coques vacantes du projet « Cœur Livry » ?

- **Réponse du Maire** : Il y a toujours une différence entre le moment où le bâtiment est livré et le moment où le commerce s'implante. Pour le moment, nous travaillons avec les propriétaires pour trouver des commerces de qualité.

Question 1.10 : Sur cette même résidence, qui doit entretenir les espaces verts situés sur la rue, ils ne sont pas entretenus ?

- **Réponse du Maire** : Un syndic a été nommé mais pour le moment il y a une passation entre le promoteur et le syndic. Cela va se régler rapidement via le règlement de copropriété.
- **Intervention d'une riveraine** : Je fais partie du conseil syndical de la résidence Cœur Livry : nous allons avoir une nouvelle cargaison de poubelles pour ceux qui s'en inquiètent. Nous sommes en train de faire des devis pour l'entretien des espaces verts.

2. Votre quartier en action

Question 2.1 : Un local est squatté au 80, avenue du Général Nordling (maison des anciens combattants) qu'en est-il ?

- **Réponse du Maire** : Le local squatté appartient au Département. Une procédure d'expulsion a été lancée afin de récupérer le local. C'est en cours, mais le temps judiciaire est parfois long.

Question 2.2 : Derrière le magasin Leroy Merlin, la rue Coulon est abandonnée. Qu'en est-il ?

- **Réponse du Maire** : Cette rue est utilisée par les espaces verts pour stocker des déchets verts. Il y a un squat avec une caravane. La déchetterie va être fermée pour des mises aux normes, notamment sur le traitement des huiles de vidanges. Pour le moment nous allons travailler avec le territoire Grand Paris-Grand Est pour mettre une déchetterie mobile sur cette rue-là. Nous vous tiendrons informés.

Question 2.3 : Sur la rue Saint-Exupéry, il y a des mégots de cigarette partout, il faudrait mettre des cendriers à côté du Carrefour city.

- **Réponse du Maire** : Nous allons étudier l'implantation d'un cendrier « Tchao mégot », nous en avons déjà installé 16 sur la ville.

Question 2.4 : Est-il possible de remettre les jets d'eau en fonctionnement devant le centre administratif ?

- **Réponse du Maire** : Vous savez, on parle aujourd'hui du gaspillage de l'eau et quand on voit l'utilisation de l'eau qui était faite sur ce site je ne préfère pas la rallumer. Par ailleurs, la machinerie est dysfonctionnelle. L'eau est précieuse, nous devons prendre des mesures en toute responsabilité.

Question 2.5 : Où peut-on se procurer des sacs de déchets verts ? Nous en manquons cruellement.

- **Réponse du Maire** : Vous pouvez retirer les sacs en déchetterie directement à l'Hôtel de ville. Je vous informe par ailleurs que vous pouvez retirer gratuitement des composteurs auprès de l'Établissement public territorial Grand Paris – Grand Est.

Question 2.6 : Les brumisateurs devant le centre administratif ne marchent pas, n'êtes-vous pas inquiet pour ceux que vous allez mettre sur le lac de seigné ?

- **Réponse du Maire** : Les systèmes de jets d'eau installés devant le Centre administratif sont obsolètes et inondaient les pelouses. Ce projet n'a pas été bien pensé par mon prédécesseur à l'époque. En revanche, sur le lac de Seigné ce sera des brumisateurs, il ne s'agit pas des mêmes systèmes ; soyez rassurés.

Question 2.7 : La ville se dégrade et il y a de moins en moins de navette pour se déplacer sur la ville.

- **Réponse du Maire** : Comme la RATP ou Transdev, nous avons des soucis car nous avons de moins en moins de chauffeur. Sans chauffeur, nous ne pouvons pas assurer un service optimal. Nous avons conscience de ces dysfonctionnements et mettons tout en œuvre pour trouver des solutions viables.

Question 2.8 : Sur la sectorisation des écoles, vous disiez que les enfants sont scolarisés à moins de 800m de chez eux. J'habite le quartier Centre et pour autant mes enfants sont à Jacob. C'est trop loin de mon domicile pour que je puisse venir à pied.

- **Réponse du Maire :** C'est pour cela que nous construisons aussi la nouvelle école Centre, pour permettre de rapprocher les familles de leurs écoles.

Question 2.9 : Je réside avenue César Collaveri, la traversée est extrêmement dangereuse, il faut absolument intégrer un passage piéton au niveau du 61. Il y a déjà eu des accidents importants.

- **Réponse du Maire :** Nous avons posé un radar pédagogique mais nous ne pouvons pas mettre un passage piéton à cet endroit sinon nous condamnons des places de stationnement. Nous compterons le nombre de véhicules et nous regarderons la vitesse des véhicules. Nous étudierons les possibilités pour apaiser la circulation sur ce secteur.

Question 2.10 : Quelle action peut-on mettre en place pour la sensibilisation des trottinettes sur les trottoirs ?

- **Réponse de la Police municipale :** Les trottinettes électriques ne doivent pas circuler sur les trottoirs au-dessus de 5 km/h. La Police municipale fait des opérations et a largement verbalisé des utilisateurs pour des défauts d'assurance. En revanche, les trottinettes non motorisées n'ont pas le droit de circuler ailleurs que sur les trottoirs. Globalement nous effectuons des formations dans les écoles avec les permis piétons et le savoir rouler afin d'éviter le manque de civisme des utilisateurs.

3. Une politique de stationnement efficace

Question 3.1 : La piste cyclable située sur le boulevard Jean Jaurès est occupée en permanence par des véhicules de parents qui déposent leurs enfants à l'école. Que peut-on faire ?

- **Réponse du Maire :** C'est une voie départementale et nous travaillons avec le Département sur un nouvel aménagement afin de sécuriser la piste cyclable. En parallèle nous travaillons avec Kaïssa Boudjemaï pour sensibiliser les parents : les écoles sont proches des domiciles, il faut que les parents aient d'avantage recours aux mobilités douces.

Question 3.2 : Le stationnement sur la clinique Sully est impossible alors qu'il y a deux niveaux de sous-sol de parking.

- **Réponse du Maire :** J'ai rencontré le nouveau directeur de la structure hier, nous allons faire un point avec lui directement sur place et nous évoquerons le sujet de l'utilisation du parking.

Question 3.3 : Comment sont définies les zones d'exclusion des camionnettes ?

- **Réponse du Maire :** La mise en place de ces zones est liée au fait que la ville de Sevrans et d'Aulnay-sous-Bois aient lancé une même réglementation. Nous voulions limiter l'impact sur Livry-Gargan. Les zones « frontalières » ont donc été identifiées.

Question 3.4 : Malgré toutes les contraventions dressées il y a toujours de mauvais stationnement sur la rue Pasteur et l'allée Montesquieu. Il y a un camion de 11 tonnes à vide qui n'est jamais verbalisé alors qu'il stationne abusivement pendant 3 semaines.

- **Réponse du Maire :** Il y a une tolérance zéro mais comme j'ai déjà pu le dire, la Police municipale ne met plus de vignette de verbalisation donc vous ne pouvez pas savoir s'il y a verbalisation ou non. S'agissant de ce camion en particulier, nous l'avons identifié, il appartient à un fourrier de la préfecture de Paris. Il a été verbalisé à de nombreuses reprises.

Question 3.5 : Peut-on faire un passage cyclable de l'église jusqu'à la piste de la « glesière » :

- **Réponse du Maire :** La rue de Vaujours ne peut pas accueillir une piste cyclable car la rue n'est pas assez large mais dans le cadre de la réfection de la rue nous allons élargir les trottoirs pour sécuriser une voie réduite permettant de limiter la vitesse des véhicules avec une zone de partage véhicule vélo

Question 3.6 : Les problèmes de stationnement sont posés : il faut que les gens propriétaires de pavillon rentrent leur véhicule, mais dans les résidences le nombre de place de parking est souvent inférieur au nombre de logement ? On se retrouve à devoir faire 1km pour se stationner le soir.

- **Réponse du Maire :** Il y a 10 000 places de stationnement à Livry Gargan et 22 000 foyers. Je ne pourrais pas multiplier les parkings pour compenser. Cela a un coût qui n'est pas anodin. Nous privilégions les mobilités douces il faut encourager les gens à prendre les transports et à limiter les véhicules.

Question 3.7 : J'avais déjà signalé à la Police municipale que les ASPV (agent de surveillance de la voie publique n.d.r) ne passent pas dans l'allée Champs Garnier, cela a créé de gros problèmes.

- **Réponse du Maire :** Nous allons demander à la brigade de stationnement de faire des passages.

Question 3.8 : Est-ce que les soignants peuvent être verbalisés ?

- **Réponse du Maire :** Les soignants de Livry-Gargan sont dotés d'un macaron spécifique qui leur permet de se stationner en zone bleue. En revanche ce macaron n'empêche pas de respecter le code de la route.

Question 3.9 : Est-ce que les véhicules immatriculés à l'étranger peuvent être verbalisés ?

- **Réponse du Maire :** Ils le sont comme tous les autres, mais nous ne savons pas si les contrevenants payent les contraventions.

Question 3.10 : Quels sont les horaires de la zone bleue ?

- **Réponse du Maire :** De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 sur l'ensemble de la ville du lundi au samedi, sauf dimanche et jours fériés pour une durée de 2h et 3h sur le parking du cinéma Yves Montand.

Question 3.11 : Allez-vous mettre une caméra rue François Villon et Joseph Noize ?

- **Réponse du Maire :** Nous installons 10 nouvelles caméras sur l'espace public chaque année. Nous étudierons cette possibilité.

Question 3.12 : Les gens jettent du pain sur le lac de Sévigné et attirent les pigeons et les rats, que faut-il faire ?

- **Réponse du Maire :** C'est interdit et la signalisation est bien présente sur le site. Malheureusement il y a un manque de civisme de certains. Nous savons que ces dépôts se déroulent le matin et le soir quand peu de gens sont sur le site, le projet de réaménagement prévoit une clôture et une fermeture de l'espace la nuit. Nous pouvons espérer que cela limitera les dégâts.

Question 3.13 : Combien de temps sont gardés les images de la vidéoprotection ?

- **Réponse de la Commandante :** Les images sont gardées 15 jours et peuvent être visionnées uniquement après une réquisition donc suite à un dépôt de plainte.

Question 3.14 : Il est extrêmement difficile de porter plainte au commissariat : deux Livryens en situation de handicap ont eu de grosses difficultés et n'ont pas eu la possibilité d'enregistrer la plainte directement. Pourquoi les agents du commissariat ne prennent pas les compléments de plainte ? Les procédures simplifiées pourraient être envisagées ? Est-ce qu'il vaut mieux adresser ses plaintes directement au procureur de la République ?

- **Réponse de la commandante :** Il s'agit d'un cas particulier pour lequel je n'ai pas d'élément, je ne peux pas vous répondre. Venez me voir à l'issue de la réunion pour que nous puissions en discuter.